



# **AIDE – MÉMOIRE ACVF**

**Modifications des lois du jeu 2019-2020**

**Nouveautés - Directives 2019-2020**

**L'Essentiel**

# **ARBITRES ASF**

## **Modifications des Lois du jeu IFAB – 2019-2020 - [www.theifab.com](http://www.theifab.com)**

L'IFAB a procédé pour la saison 2019-2020 à certaines adaptations et précisions des Lois du jeu. Celles-ci figurent de manière complète et précise dans les lois du jeu IFAB 2019-2020.

### **Fondamentalement, les modifications particulières suivantes ont été effectuées**

#### ***Loi 3 : Joueurs***

Un joueur remplacé devra quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve, à moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement/immédiatement au niveau de la ligne médiane.

#### ***Loi 5 : L'arbitre***

L'arbitre inflige un carton jaune ou un carton rouge à un officiel d'équipe en cas de mauvaise conduite (les Lois du Jeu reprendront les principales infractions passibles d'un carton). Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra le carton jaune ou rouge, selon le cas.

Un joueur blessé recevant des soins sur le terrain peut y rester, lorsqu'un penalty a été accordé à son équipe et qu'il en est le tireur désigné.

#### ***Loi 8 : Coup d'envoi et reprise du jeu : balle à terre***

La nouvelle procédure vise à ne plus « disputer » les balles à terre, ce qui signifie que le ballon sera rendu à un seul joueur, tous les autres devant se tenir à au moins 4 mètres. Le jeu se poursuivra alors normalement sans que la balle ne soit rendue à l'adversaire. Si le jeu a été arrêté alors que le ballon ou la dernière touche de balle était dans la surface de réparation, la balle à terre sera effectuée au bénéfice du gardien de but. Dans tous les autres cas, la balle à terre sera effectuée au bénéfice d'un joueur de l'équipe qui était en possession du ballon au moment de l'arrêt du jeu, à l'endroit de la dernière touche de balle.

L'équipe qui remporte le toss (tirage au sort : pile ou face) au début du match, peut choisir d'effectuer le coup d'envoi.

#### ***Loi 9 : Ballon en jeu et hors du jeu***

Lorsque le ballon touche l'arbitre ou un autre officiel d'équipe puis pénètre dans le but, la possession du ballon change de camp ou une attaque prometteuse est initiée, une balle à terre est accordée.

## **Loi 12 : Fautes et incorrections**

Tandis que les mains «volontaires» demeurent passibles de sanctions, la Loi propose maintenant une plus grande clarté quant à la décision de siffler – ou non – une faute lorsque le ballon touche «accidentellement» le bras ou la main d'un joueur. Ainsi, un joueur sera pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :

- Son bras/sa main est au-dessus du niveau de l'épaule (sauf en jouant délibérément le ballon) dans la mesure où il «prend un risque» en plaçant son bras/sa main dans une position habituellement qualifiée de « pas naturelle » ;
- Il a augmenté la surface de son corps en écartant son bras/sa main du corps et ainsi injustement fait obstacle au ballon de manière plus importante ;
- Il marque un but directement du bras/de la main (même de manière accidentelle) ;
- Il gagne la possession ou le contrôle du ballon du bras/de la main (même de manière accidentelle) puis marque un but ou provoque une occasion de but.

Un joueur ne sera normalement pas pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :

- Le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou de celui d'un coéquipier ou d'un adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter ;
- Il tombe et touche le ballon du bras/de la main alors que celle-ci lui sert à amortir le contact avec le sol.

Si une faute passible d'un carton jaune ou rouge est commise mais que l'équipe bénéficiaire du coup franc effectue celui-ci rapidement et se crée une occasion de but, l'arbitre peut laisser le jeu se poursuivre et infliger le carton jaune ou rouge à la prochaine interruption.

Si le gardien de but essaye de dégager le ballon après une touche ou une passe en retrait volontaire d'un coéquipier mais manque son dégagement, il peut se saisir du ballon avec les mains.

## **Lois 13 et 16 : Coups francs et coup de pied de but**

Lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc à exécuter dans sa propre surface de réparation, le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été touché du pied et aura bougé. Il n'aura donc plus à sortir de la surface de réparation pour pouvoir être joué.

Si l'équipe qui défend forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe qui attaque doivent se tenir à au moins 1 mètre de ce mur, un coup franc indirect étant accordé en cas de non-respect de cette distance.

Un carton jaune infligé pour une célébration de but excessive (par ex. lorsqu'un joueur a enlevé son maillot ou est monté sur les barrières de sécurité) n'est pas annulé si le but est finalement refusé.

## Loi 14 : Pénalty

Le gardien de but doit se tenir sur la ligne de but (et non pas devant ou derrière) lors d'un pénalty, mais peut n'avoir qu'un seul pied sur ladite ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol) au moment du tir.

## Contrôle visuel des joueurs aboli – Compétitions ACVF – 2019-2020

Pas de contrôle visuel	Championnat et Coupes ACVF	
	SFL et 1ère ligue	2ème ligue inter
	2ème ligue ACVF	JA ACVF
	3ème ligue ACVF	JB ACVF
	4ème ligue ACVF	JC ACVF
	5ème ligue ACVF	JD 9 Elite ACVF
	Seniors 30+ ACVF	JD 9 ACVF
	Seniors 40 + ACVF	FF15 ACVF
	Seniors 50 + ACVF	Féminines 1ère ligue
	Féminines 2 inter	Féminines 3ème ligue
	Féminines 4ème ligue	Féminines FF 19
	Féminines LNA	Féminines LNB
Contrôle visuel	Championnat	
	2ème ligue ACGF / ANF / AVF	
	M18	M19 Féminines
	M16	M17 / M16 / M15 Féminines
	M15	M17 / M16 / M15 Féminines
	Coca Cola JA - ACGF / ANF / AVF	
	Coca Cola JB - ACGF / ANF / AVF	
	Coca Cola JC - ACGF / ANF / AVF	
	FE 14 (9/9) - Automne	
	FE 14 (11/11) - Printemps	
	FE - 13 (9/9)	

**Dès la saison 2019-2020, le contrôle visuel des joueurs/joueuses, dans les vestiaires, est aboli pour toutes les compétitions gérées par l'ACVF.**

Dès lors, pour toutes les compétitions ACVF, les points suivants s'appliquent :

1. Les clubs sont seuls responsables de la tenue de leurs joueurs/joueuses. Ces tenues doivent être conformes aux lois du jeu.

2. La carte officielle des joueurs/joueuses (**y compris les noms et prénoms de toutes les personnes autorisées sur le banc des remplaçants – entraîneur, coach, soigneur, officiel etc.**) de chaque équipe doit être remise 45 minutes (respectivement, 60 minutes pour les matchs dirigés par un trio) avant le match à l'arbitre.

Seules les personnes mentionnées sur une carte de match pourront prendre place dans la zone technique.

3. La carte officielle des joueurs/joueuses doit être signée, **en présence de l'arbitre, par le capitaine et l'entraîneur principal** de l'équipe concernée lorsqu'elle est remise à l'arbitre.

**Les joueurs ajoutés manuellement** se présenteront, aussi, à ce moment-là. Ils attesteront de leur identité par un document officiel et signeront leur carte de match.

**Par leur signature**, le capitaine et l'entraîneur de l'équipe concernée attestent de l'exactitude des informations figurant sur leur propre carte de match (identité des joueurs, titulaires et remplaçants, etc) et ils s'exposent à de lourdes sanctions en cas de faux.

4. Lors de la remise de la carte de match à l'arbitre, les couleurs des maillots, cuissettes et chaussettes ainsi que celles du gardien doivent être, clairement, communiquées à l'arbitre.

5. Un contrôle de l'équipement de chaque joueur/joueuse (y compris les remplaçant(e)s) est fait juste avant l'entrée des équipes sur le terrain de jeu par l'arbitre.

Lors de ce contrôle, les bijoux, boucles d'oreilles et autres ornements doivent être retirés.

L'arbitre n'attendra pas une éventuelle remise en ordre d'un équipement pour entrer sur le terrain de jeu et débiter le match.

Lors de ce contrôle le capitaine ou l'entraîneur de chaque équipe informera l'arbitre des rocadés, éventuellement, effectuées entre les titulaires et remplaçants.

## Comportement des entraîneurs – Zone technique - Nouveau

Désormais, l'arbitre accompagnera les avertissements prononcés contre un officiel d'un signal optique (carton jaune).

Désormais, l'arbitre accompagnera les expulsions prononcées contre un officiel d'un signal optique (carton rouge).

Le rapport de match [www.clubcorner.ch](http://www.clubcorner.ch) est conçu pour notifier les avertissements et les expulsions signifiés contre un officiel.

[clubcorner.ch](http://clubcorner.ch)  
Schiedsrichterbericht / Rapport d'arbitre

Gelbe und rote Karten für Personen, die sich bei einem Spiel mit einer offiziellen Funktion auf der Spielerbank oder dem Spielfeld aufhalten.

carton jaune et/ou rouge pour personnes qui se tiennent durant un match sur le banc des joueurs ou sur le terrain avec une fonction officielle.

### Zone technique

Seules les personnes (officiels) figurant sur la carte de match peuvent être présentes dans la Zone Technique

## Facture remise par les arbitres - Indemnités d'arbitrage

**La facture** (indemnités d'arbitrage lors de matchs de championnat ou de coupe) remise par les arbitres au club recevant, avant le match, est celle que les arbitres impriment via [www.clubcorner.ch](http://www.clubcorner.ch) et qui est liée au match du jour J.

**Il est quand même possible** qu'un arbitre soit contraint (bug informatique, urgence, permanence, etc) de présenter, une fois ou l'autre, une facture dans un format autre que celui proposé par Club Corner.

**Si un arbitre remet une facture dans un format autre** que celui proposé par Club Corner, le club recevant s'acquittera de celle-ci « normalement » avant le match et enverra un scan de ladite facture à la Commission des arbitres ACVF.

## Carte de match :

La carte de match doit être celle du match **M** du jour **J** et de l'heure **H**.  
A défaut, une carte manuscrite doit être établie par l'entraîneur.

**Une carte de joueurs d'un autre match ne peut pas être acceptée.**

## Absence d'une carte de match :

**En l'absence d'une carte de match** [www.clubcorner.ch](http://www.clubcorner.ch) **les entraîneurs ont l'obligation de remettre à l'arbitre**, avant le début du match et avant le contrôle nominatif des joueurs (obligatoire), **une liste manuscrite** des joueurs participant au match avec : N° - Nom – Prénom – Date de naissance complète.

**La directive ci-dessus est obligatoire.** La visibilité d'une carte de match [www.clubcorner.ch](http://www.clubcorner.ch) via un portable ou une tablette **ne remplace pas** l'obligation de remettre à l'arbitre une liste manuscrite.

## Rappel des obligations pour les joueurs ajoutés manuellement et/ou via une liste manuscrite :

> Prouver leur identité (Si non : mentionner dans le rapport)

> Signature obligatoire

## Titulaires et remplaçants – Carte de match avant le coup d'envoi :

Lors de la remise de la carte de matchs [www.clubcorner.ch](http://www.clubcorner.ch) à l'arbitre, au plus tard, avant le coup d'envoi (entrée sur le terrain), **les entraîneurs - coaches** sont tenus d'indiquer à l'arbitre toutes les inversions effectuées dans la composition des titulaires et des remplaçants de leur équipe.

Les arbitres doivent connaître, **précisément**, au plus tard, avant le coup d'envoi (entrée sur le terrain) **quels joueurs débutent le match et quels joueurs sont remplaçants**.

**Les arbitres** interrogeront, donc, à ce sujet, les entraîneurs, avant le début du match.

**Avant le début du match**, les arbitres rappelleront aux entraîneurs, l'obligation de compléter **le formulaire des événements** et de le leur remettre à l'issue de la partie.

NB : Les arbitres sont tenus de mettre à jour (titulaires – remplaçants) les cartes de matchs lors de la rédaction de leur rapport (démarche n°1).

### Formulaire des événements :

Obligatoirement remis par chaque entraîneur après le match dans un délai de 30'.

> L'arbitre agit !

> L'arbitre précise aux entraîneurs, **avant le match** : Formulaire des événements à remettre lors des shake-hands, svp.

> L'arbitre ne quitte pas le stade avant d'avoir demandé les deux formulaires

> L'arbitre a le devoir (merci à l'entraîneur) de prendre le formulaire et d'en faire usage !

> L'arbitre coche dans son rapport si le formulaire a été remis ou non.

### Documentation

Tous nos documents et nos aide-mémoire sont ici :

[http://www.football.ch/acvf/desktopdefault.aspx/tabid-1054/988\\_read-216878/](http://www.football.ch/acvf/desktopdefault.aspx/tabid-1054/988_read-216878/)

L'arbitre consultera **ses aide-mémoire** (spécificités de la catégorie de jeu et autres) avant le début du match (semaine précédente).

Le Mont-sur-Lausanne, juillet 2019

Commission des arbitres ACVF

